

CHESEAUX-SUR-LAUSANNE

Conseil Communal

Commission de Gestion

RAPPORT 2025

Table des matières

Introduction.....	2
Composition de la Commission de Gestion.....	2
Réunions de travail de la Commission de Gestion.....	2
Cahier des charges de la Commission de Gestion.....	2
Glossaire des principaux acronymes.....	4
1 Affaires régionales : comptes et rapports.....	5
1.1 Rapport Établissement scolaire primaire et secondaire de la Chamberonne.....	5
2 Suites données aux préavis et questions du CC.....	7
2.1 Questions sur les préavis.....	7
2.2 Questions relatives aux PV du Conseil communal.....	13
2.3 Autres sujets.....	17
2.4 Questions relatives au rapport de gestion 2025 de la Municipalité.....	18
3 Suites données aux vœux du rapport de la CG 2024.....	24
3.1 Planification stratégique	24
3.2 Activités villageoises.....	25
4 Évaluation de la gestion de la sécurité publique.....	26
4.1 Introduction.....	26
4.2 Sécurité de l'information et cybersécurité.....	26
4.3 Contrôle des infrastructures communales.....	27
4.4 Manifestations publiques.....	28
4.5 Lieux accueillant du public.....	29
4.6 Ordre public.....	29
4.7 Synthèse et recommandations de la CG.....	29
5 Examen des registres et rapports.....	31
5.1 Rapport sur la vidéosurveillance.....	31
6 Personnel communal.....	32
7 Entretiens d'évaluation du personnel.....	32
8 Conclusion.....	33

Introduction

Composition de la Commission de Gestion

La Commission de Gestion du Conseil communal de Cheseaux-sur-Lausanne est actuellement composée des membres suivants :

Mélanie Treur	Présidente
Nathalie Mermoud	Membre
Simon Kassimidis	Membre
Kim Rochat	Membre
Christophe Briguet	Rapporteur

Réunions de travail de la Commission de Gestion

La Commission de Gestion s'est réunie une première fois le 11 novembre 2025 en présence de la Vice-Présidente du Conseil communal, Madame Christiane Rihs.

Elle s'est ensuite réunie à 12 reprises pour des séances plénières jusqu'en mai 2026. Elle a également consacré plusieurs heures pour des visites ou des rencontres avec des membres de la Municipalité, parfois en sous-commission en fonction des besoins.

Cahier des charges de la Commission de Gestion

Aux termes de l'article 75 du Règlement du Conseil communal de Cheseaux-sur-Lausanne, le cahier des charges de la Commission de Gestion est le suivant :

La Commission de Gestion est compétente pour procéder à l'examen, pour l'année écoulée, de la gestion de la Commune.

Elle a notamment pour mission, cas échéant par sondages, de :

- 1) Prendre connaissance des comptes et du rapport de gestion des ententes intercommunales, associations de Communes, sociétés, associations et fondations auxquelles la Commune est intéressée, la Commission de Gestion pouvant faire appel à la commission des affaires régionales et intercommunales pour cette tâche ;*
- 2) S'assurer de l'exécution des décisions prises au cours de l'année précédente ;*
- 3) Vérifier la suite donnée par la Municipalité aux vœux et observations contenus dans le rapport de la précédente commission ;*
- 4) Inspecter les domaines publics et privés de la Commune ainsi que les services communaux ;*
- 5) Examiner les registres, rapports, procès-verbaux, archives de l'administration communale et des diverses commissions nommées par la Municipalité, (sous réserve des dispositions des lois cantonales et fédérales) ;*

- 6) *Prendre connaissance de l'effectif du personnel communal et du tableau des traitements, des cahiers des charges ;*
- 7) *Vérifier que les entretiens d'évaluation du personnel communal ont été effectués conformément au Statut du personnel ;*
- 8) *Établir un rapport traitant du résultat de ses inspections et de la gestion municipale ; ce rapport tend à donner décharge à la Municipalité.*

La Commission de Gestion peut requérir l'avis de la commission des finances sur tout sujet financier ou poste particulier des comptes communaux.

La Commission de Gestion et celle des finances tiennent, si besoin est, une ou plusieurs séances Communes.

En bleu : Réponses de la Municipalité

En vert : Questions complémentaires posées par la Commission de Gestion

En rouge : Remarques de la Commission de Gestion

Afin de faciliter la lecture du présent rapport, nous avons employé le masculin comme genre neutre pour désigner aussi bien les femmes que les hommes.

Glossaire des principaux acronymes

AJENOL	Accueil de Jour des Enfants du Nord-Ouest Lausannois
APVRL	Association Passeport Vacances Région Lausannoise
ARASELOL	Association Régionale d'Action Sociale de l'Est lausannois-Oron-Lavaux
ARASPE	Association Régionale d'Action Sociale Prilly-Echallens
ASAC	Association des Structures d'Accueil de la Chamberonne
ASP	Assistant de Sécurité Publique
AVCD	Association Vaudoise des Communes Délégatrices (police)
BAMO	Bureau d'Assistance au Maître d'Ouvrage
BU	BUdget
CC	Conseil Communal
CG	Commission de Gestion
COGES	Commission de Gestion
COFIL	COmité de PILotage
DAO	Dessin Assisté par Ordinateur
DGCS	Direction Générale de la Cohésion Sociale
DGMR	Direction Générale de la Mobilité et des Routes
DLV	Derrière-La-Ville (collège)
ECA	Établissement Cantonal d'Assurance
EMS	Établissement Médico-Social
ERP	Enterprise Resource Planning ou Progiciel de Gestion Intégré
ETP	Équivalent Temps Plein
FAJE	Fondation pour l'Accueil de Jour des Enfants
FC	Football Club (Club de Football)
MUN	Municipalité
PA	Plan d'Affectation
PC	Personal Computer (Ordinateur Personnel)
PCi	Protection Civile
POCAMA	POrtail CAntonal des MAifestations
PPA	Plan Partiel d'Affectation
PPLS	Psychologues, Psychomotriciens et Logopédistes en milieu Scolaire
PQ	Plan de Quartier
PV	Procès Verbal
RC	Route Cantonale
SDIS	Service de Défense contre l'Incendie et de Secours
UAPE	Unité d'Accueil Pour Écoliers
V85	Vitesse en dessous de laquelle circulent 85% des véhicules
VIDIS	Vision Intégrée de Défense Incendie et Secours

1 Affaires régionales : comptes et rapports

Article 75, chiffre 1)

« Prendre connaissance des comptes et du rapport de gestion des ententes intercommunales, associations de Communes, sociétés, associations et fondations auxquelles la Commune est intéressée, la Commission de Gestion pouvant faire appel à la commission des affaires régionales et intercommunales pour cette tâche. »

1.1 Rapport Établissement scolaire primaire et secondaire de la Chamberonne

Rapport de la Commission de gestion pour les comptes 2025

La Commission de gestion représentant les différentes communes de l'établissement scolaire de la Chamberonne s'est réunie le 11 mars 2026 pour procéder à l'examen des comptes 2025.

L'intégralité des documents nécessaires à l'exercice de notre mandat nous ont été remis.

Nous avons rencontré Mme Radica Schmidt, directrice de l'établissement primaire et secondaire de Cheseaux-Chamberonne, M. Jean-Marc Weber, municipal de Bournens et M. Milos Dangubic, boursier de Cheseaux.

Les comptes 2025 ont été comparés au budget 2025 et aux comptes 2024.

Synthèse

Dans les comptes 2025, le total de charges de CHF 3'385'383,03 est inférieur de 119'216,97 CHF (-3,4%) au budget 2025 et en hausse de CHF 23318.71 (+0,69%) par rapport aux comptes précédents de 2024.

L'écart au budget 2025 favorable de CHF 119'216,97 est expliqué principalement par :

- Achats de mobilier scolaire, économies de CHF 15'000.- en utilisant du matériel stocké à Cheseaux déjà existant
- Achats d'équipements et matériel spécialisé, économies de CHF 42'000, car l'achat de 7 tableaux interactifs n'ont pas pu être réalisés
- Camps scolaires et colonies coût réels inférieurs de CHF 37'500.-

L'écart aux comptes 2025 défavorable de CHF 23'318.71 est expliqué principalement par :

- Frais de Transport, augmentation de CHF 7'439,15, hausse régulière par année
- Honoraires et frais médicaux divers, augmentation de CHF 10'919.55, note d'honoraire 2024 reçu en 2025

Primaire et secondaire

Primaire : Une baisse du nombre d'élèves, moins 8 enfants, et une hausse des charges de 1,7 % par élève par rapport à 2024.

Secondaire : Une baisse du nombre d'élèves de 11 enfants, et une hausse des charges de 5,57 % par élève par rapport à 2024.

Total des charges pour Cheseaux : Primaire : CHF 1'311'566.- Secondaire : CHF 771'743.-

Conclusion

- En 2025, les coûts moyens par élèves ont été inférieurs au budget 2025 pour le primaire et le secondaire.
- Les postes « service médical et dentaire », « enseignement secondaire » sont en augmentation.
- Les comptes 2025 présentent des charges globales stables, avec une légère hausse.

2 Suites données aux préavis et questions du CC

Article 75, chiffre 2)

« S'assurer de l'exécution des décisions prises en cours de l'année précédente »

Pour réaliser sa mission, la CG a adressé un premier lot de questions à la Municipalité par courriel du 28 janvier 2026. La Municipalité y a répondu par écrit le 4 mars 2026.

Par la suite, la CG a adressé un deuxième lot de questions complémentaires à la Municipalité par courriel du 18 mars 2026. La Municipalité y a répondu par écrit le 1^{er} mai 2026.

2.1 Questions sur les préavis

Préavis 10/2023 « Demande de crédit pour le réaménagement de la route d'Yverdon »

CG : Des contrôles de vitesse ont-ils été effectués en 2025 ou sont-ils prévus ? Si tel est le cas, avez-vous constaté une amélioration des données par rapport à 2024 ?

MUN : Oui, un contrôle a été effectué du 29 septembre au 5 octobre 2025. Une amélioration a été constatée. Le V85 est passé de 39 km/h à 32 km/h, et ceci grâce au radar pédagogique. Il y a en outre une diminution significative du nombre quotidien de véhicules.

Préavis 11/2023 « Demande de crédit pour l'aménagement de liaisons de mobilité douce relatives au PQ « Mon Repos » et au PPA « Grand Pré Sud, secteur c », inscription de servitudes publiques, création et modification de domaines publics. »

CG : Les deux demandes remises début avril 2025 à la DGMR pour traitement ont-elles abouties ? La part à la charge des propriétaires privés a-t-elle été réglée ?

MUN : Les demandes de subventions ont été acceptées. Les servitudes et la création du domaine public sont en cours de traitement au registre foncier et les propriétaires ont payé leur part.

Préavis 14/2023 « Demande de crédit pour le remplacement des collecteurs communaux d'eaux claires et d'eaux usées entre le chemin de Derrière la Ville et le chemin de la Plantaz »

CG : Le budget a-t-il été respecté ? Les derniers travaux de remise en état des clôtures, ainsi que les travaux géométriques ont-ils été effectués ?

MUN : Oui, le budget a été respecté (Préavis Fr. 800'000.-, Dépense effectuée Fr. 696'169.50).

Oui, Les derniers travaux de remise en état des clôtures ont été effectués. Les travaux géométriques sont en cours : reste encore les inscriptions des servitudes et le rétablissement des limites de propriétés (bornes ou chevilles).

Préavis 18/2023 « Travaux d'urgence - Demande de crédit destiné au remplacement des collecteurs d'eaux claires et d'eaux usées au chemin de la Plantaz et remise en état des aménagements extérieurs aux abords du collège »

CG : Quel est le résultat de la première inspection du réseau d'assainissement public ? Comment comptez-vous tenir informé le CC sur ces contrôles annuels ?

MUN : Au niveau de l'inspection du réseau d'assainissement public, en 2025, 5'200 mètres de conduites ont été curées et visionnées dans le secteur sud-est (Mèbre, Bouzenet, Grands-Champs). Le collecteur des eaux claires qui descend le chemin des Grand-Champs était plein à 80 % de calcaire. Les travaux de nettoyage ont été entrepris et le collecteur est quasi neuf. Le collecteur d'eau claire qui descend la route de Morrens a été changé, car il était rempli de calcaire à 100 %. Le curage et le visionnage des collecteurs continuent maintenant régulièrement. Nous tiendrons informé le CC sur ces contrôles annuels par l'intermédiaire du rapport de gestion.

Préavis 19/2023 « Demande de crédit destiné au remplacement des collecteurs d'eaux claires et d'eaux usées ainsi qu'à la réfection des aménagements routiers du chemin de Derrière la Ville et aux aménagements pour la mise en place de zones 20 et 30 km/h dans le secteur entre Derrière la Ville et Champ-Pamont »

CG : Les travaux sont-ils achevés ? Le budget a-t-il été respecté ?

MUN : Oui, les travaux sont achevés et le budget a été respecté (Budget : Fr. 1'900'000.-, Dépenses effectuées : Aménagements routiers Fr. 1'094'663.15 et Collecteur Fr. 661'975.65).

Préavis 20/2023 « Demande de crédit d'étude pour la requalification de la route de Genève (RC319) »

CG : Les études ont-elles été réalisées ? Quels en sont les résultats ?

MUN : Les études ont été réalisées. Suite à un premier retour de la DGMR, nous avons dû réaliser deux études supplémentaires, une pour vérifier l'impact du bruit routier et une autre pour étudier le projet sous l'angle des arbres, avec l'intervention d'un expert arboriste. Suite à ces études, le projet a été présenté aux riverains, puis mis à l'enquête. Il y a eu une opposition, que nous sommes en train de traiter.

Préavis 23/2024 « Assainissement des faux plafonds et remplacement des luminaires à DLV2 et 3 »

CG : Les travaux avancent-ils selon la planification prévue ? Les travaux à ce stade donnent-ils satisfaction ?

MUN : Les travaux avancent selon le planning. La 3ème phase est prévue pour l'été 2026. Ceux déjà réalisés donnent entière satisfaction.

Préavis 25/2024 « Dépassement du crédit d'étude relatif au préavis 50/2020 Pour le réaménagement du contournement de Cheseaux, par l'insertion d'une voie bus sur la route de Genève et la création d'un cheminement de mobilité douce entre la route de Genève et le chemin de Sorécot »

CG : Quel est le résultat de l'appel d'offre ?

MUN : Il s'agissait d'un complément d'étude relatif au bassin de traitement et de rétention des eaux de chaussée. Le mandataire, Schopfer & Niggli a terminé son étude.

CG : Quels sont les résultats de l'étude ?

MUN : L'étude a permis le dimensionnement et l'établissement des plans en vue de l'obtention du permis de construire.

Préavis 26/2024 « Demande de crédit pour le dévoiement du collecteur communal d'eaux claires lié au PPA « Châtelard » »

CG : La servitude a-t-elle été inscrite ?

MUN : Non pas encore, l'inscription est en cours.

Préavis 28/2024 « Demande de crédit pour la démolition du bâtiment ECA no 324 « ancienne bibliothèque » et le déplacement des modules de DLV »

CG : Le budget a-t-il été respecté ? Les utilisateurs de ces modules sont-ils satisfaits ?

MUN : Le budget est respecté (Budget Fr. 173'000.-, Dépensé Fr. 135'561.45). Les utilisateurs sont satisfaits d'avoir des salles de réunion supplémentaires.

Préavis 29/2024 « Demande de crédit complémentaire relatif au préavis 53/2020 réfection du temple »

CG : Le budget a-t-il été respecté ? Les travaux sont-ils terminés à satisfaction ?

MUN : Les travaux ne sont pas terminés ; toutes les factures ne sont pas encore rentrées.

Préavis 32/2024 « Demande de crédit pour l'assainissement des pieds des façades de DLV1 »

CG : Des travaux supplémentaires ont-ils été nécessaires ? Le cas échéant, le budget a-t-il été respecté ?

MUN : Le budget est respecté (Budget Fr. 180'000.-, Dépensé Fr. 174'949.75), il n'y a pas eu de travaux supplémentaires nécessaires.

Préavis 34/2024 « Demande de crédit destiné à la réfection des aménagements routiers de la route de Morrens sur son tronçon inférieur »

CG : Les travaux sont-ils terminés ? Le budget a-t-il été respecté ? Le parking provisoire a-t-il été démantelé et le terrain rendu à son propriétaire ? Quel a été le coût total de ce parking ?

MUN : Oui, les travaux sont terminés. Le budget a été respecté. Le parking provisoire a été démantelé et le terrain rendu à son propriétaire.

Les coûts sont les suivants :

- Préavis 19/2023 : Remplacement des collecteurs et réfection des aménagements DLV

Construction du parking : Fr. 56'211.15

- Préavis 34/2024 : Route de Morrens

Démontage du parking : Fr. 68'309.65

Préavis 36/2024 « Adhésion au concept VIDIS 20-25 d'adaptation de l'organisation sécuritaire en matière de défense contre l'incendie et de secours de l'agglomération lausannoise »

CG : Les questions tarifaires ont-elles été approuvées par le canton ? Le concept est-il entré en vigueur ?

MUN : Oui, les tarifs ont été approuvés et le concept est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2026.

Préavis 37/2024 « Modification des statuts de l'ARASPE (Association Régionale d'Action Sociale Prilly-Echallens) »

CG : Les statuts ont-ils été validés ?

MUN : Comme annoncé lors du CC du 6 mai 2025, le projet de changement des statuts de l'ARASPE a été refusé par une commune faisant partie de l'association, ce qui bloque la situation. L'ouvrage ne sera pas remis sur le métier, car des changements sont attendus au niveau cantonal.

Dans la séance du CC du 7 octobre 2025, la Municipalité a informé le CC que la DGCS a présenté sa nouvelle vision de l'assurance sociale qui prévoit une réorganisation des associations régionales en établissements régionaux, afin d'harmoniser les périmètres de l'action sociale à ceux des soins à domicile. Notre association est, de plus, concernée par une fusion avec l'ARASELOL (est-lausannois).

Dans la séance du CC du 16 décembre 2025, le CC a été informé de la nomination de Mme Jelena Stano, actuelle directrice de l'ARASPE, au poste de directrice responsable de l'organisation de la fusion. Les travaux de fusion sont en cours. Selon le planning cantonal, la dissolution de l'ARASPE devrait avoir lieu en été 2027.

Préavis 39/2024 « Modification du règlement du fonds d'encouragement pour les énergies renouvelables et le développement durable »

CG : La situation du fond a-t-elle été régularisée ? La modification du règlement permet-elle d'allouer toutes les subventions ?

MUN : Oui, en mars de cette année le retard dans le paiement des subventions sera rattrapé. La modification du règlement permet d'allouer les subventions demandées, d'autre part, nous constatons une baisse des demandes.

Préavis 40/2024 « Demande de crédit pour la pose de pergolas dans les jardins du centre de vie infantine et la rénovation de ses façades »

CG : Les travaux sont-ils terminés ? Le budget a-t-il été respecté ? Les utilisateurs sont-ils satisfaits ?

MUN : Les travaux sont presque terminés. Il reste la pose du parasol au-dessus du bac à sable, prévue pour ce printemps. Le budget est respecté (Budget Fr. 283'350.-, Dépensé Fr. 235'487.10) et les utilisateurs sont satisfaits. Les enfants peuvent utiliser plus souvent les jardins, tout en étant protégés du soleil et de la pluie et la protection pour la sieste nordique est assurée.

Préavis 41/2025 « Réponse de la Municipalité au postulat des groupes AS2E et Entente Villageoise pour l'étude de l'opportunité d'acquérir le domaine du château de Cheseaux en vue d'améliorer le service à la population »

CG : Y a-t-il du nouveau concernant le domaine du château de Cheseaux ?

MUN : Nous n'avons pas de nouvelles informations concernant le château de Cheseaux. Actuellement, les annonces pour sa mise en vente n'apparaissent plus sur les plateformes.

Préavis 42/2025 « Demande de crédit pour l'étude en vue de la réalisation d'un plan d'affectation (PA) "Grand Pré Sud", périmètre c - secteur A »

CG : Quel est l'avancement de cette étude ?

MUN : Nous travaillons avec plusieurs mandataires sur ces études (mobilité, énergie et environnement). Le travail se fait de façon parallèle. Actuellement, nous étudions les questions de mobilité, la gestion des besoins futurs des transports publics, la planification pour identifier les besoins et le programme des constructions projetées pour justifier au Canton le plan d'affectation.

En ce qui concerne la mobilité, nous travaillons actuellement avec Transitec, qui effectue l'étude de mobilité dans le but de définir le concept d'accessibilité multimodale du territoire. Plusieurs séances ont eu lieu avec cette entreprise et les urbanistes, les phases suivantes ont déjà été réalisées :

- approfondissement des enjeux,
- stratégie d'accessibilité multimodale,
- secteur Grand Pré : pôle de Transport public,
- accessibilité transport individuel motorisé.

Nous devons encore travailler avec eux sur la stratégie de stationnement, avant d'ancrer des décisions et des perspectives pour la mobilité dans le développement du Plan d'affectation.

Parallèlement, la Municipalité a travaillé à la planification des besoins communaux sur ce Plan d'affectation. L'enjeu étant de savoir si les infrastructures que nous imaginons à cet emplacement pour répondre aux besoins de demain sont cohérents et réalistes. Cette parcelle étant idéale pour de nombreux projets (garderie, salle polyvalente, bureaux administratifs, pôle de transports publics, synergie avec l'EMS, etc.), il est important de pouvoir définir au mieux ces besoins et les quantifier, pour vérifier les volumétries des futures constructions selon les droits à bâtir et gabarits qui seront définis dans le règlement. La partie énergie et environnement doit encore être examinée.

CG : Quelles sont la planification des besoins communaux, la définition des besoins et leur quantification ?

MUN : À ce jour, les besoins identifiés pour ce plan d'affectation sont :

- la création d'une structure d'accueil préscolaire (44 places, soit env 600 m²),
- la création de bureaux administratifs (AJENOL),

- un pôle de transports publics (augmentation cadence ligne 54, potentielle ligne 53 et cars postaux),
- un parking (sans doute souterrain),
- un potentiel besoin en infrastructures liées avec l'EMS (accueil de jour et logements protégés),
- un potentiel projet de grande salle / manifestation (dimensionnement 500 personnes),
- espaces verts et gestion des eaux.

La planification de réalisation va dépendre de la mise en vigueur du plan d'affectation, des finances communales et de la volonté politique. Plusieurs de ces projets figurent au plan d'investissement.

Préavis 43/2025 « Demande de crédit pour le remplacement d'un chariot télescopique pour notre déchetterie intercommunale Le Carroz et notre service de voirie »

CG : Le véhicule a-t-il été acheté ? Le budget a-t-il été respecté ? Les utilisateurs sont-ils satisfaits ?

MUN : Oui, le véhicule a été acheté.

Oui, le budget a été respecté (Budget Fr. 112'000.-, Dépense Fr. 101'757.50). De plus, nous avons reçu Fr. 12'000.- de l'assurance de l'ancien véhicule lorsque ce dernier est tombé en panne.

Oui, les utilisateurs en sont pleinement satisfaits. La nouvelle technologie embarquée est très appréciée.

Préavis 44/2025 « Réponse au postulat « Création d'un centre de Rencontre et d'Animation à Cheseaux » »

CG : Y a-t-il des avancées sur la réflexion ?

MUN : Un projet de programme des locaux est en cours. Celui-ci fera partie du cahier des charges pour l'appel d'offre pour la recherche d'un BAMO.

CG : Quelle est l'estimation temporelle pour confirmer la réalisation de ce projet ?

MUN : Depuis la première réponse, l'étude de faisabilité a été confié à un bureau. Les résultats de l'étude sont attendus d'ici à l'automne.

Préavis 45/2025 « Demande de crédit pour la réfection du bâtiment sportif de Derrière la Ville 5 »

CG : Les travaux ont-ils commencé ? Quel est le planning ?

MUN : Nous devons tenir compte de l'utilisation des locaux par les écoles et les sociétés locales. Le volley est tenu par un planning de matches imposé par la fédération, des matches ont donc aussi lieu pendant les vacances scolaires (par exemple février).

- Les luminaires de la salle de gym ont été changés.
- Les portes de garage le seront entre février et avril 2026.
- Les gradins d'ici fin 2027.

- Le système de verrouillage des portes d'entrée est en cours de modification. Le changement du reste des fermetures et le changement des portes se feront d'ici fin 2027.
- Les garde-corps des escaliers d'ici fin 2026.

Préavis 46/2025 « Demande de crédit-cadre pour la réfection du complexe scolaire du Marais-du-Billet (Bâtiment et surfaces sportives) »

CG : Les travaux ont-ils commencé ? Quel est le planning ?

MUN : Nous sommes en phase d'appel d'offres pour trouver un BAMO qui devra coordonner les travaux et aider à la réalisation des appels d'offres publics (réfection de la toiture).

CG : Quel est le planning ?

MUN : Le planning sera déterminé en collaboration avec le bureau choisi, en commençant par la réfection de la toiture.

Préavis 51/2025 « Demande de crédit pour la pose de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments scolaires du Marais-du-Billet »

CG : Un devis a-t-il été obtenu ? Quels travaux sont prévus ?

MUN : Nous sommes en phase d'appel d'offres pour un BAMO qui devra coordonner les travaux. Il sera aussi chargé de rédiger les appels d'offres pour un ingénieur électricien. D'autre part, un rapport sur les droits d'auteurs (rehaussement du bâtiment, pose de panneaux solaires) devra nous parvenir prochainement.

2.2 Questions relatives aux PV du Conseil communal

CG : Lors du CC du 11 mars 2025, à la suite de la mise à enquête publique du passage à quatre voies des deux giratoires situés sur la route de contournement du village, Mme Naïcha Kähr annonce que des séances de conciliations en présence du canton doivent avoir lieu. Quels sont les résultats ?

MUN : Les séances de conciliation ont eu lieu en présence des opposants et des représentants du canton. Sur les quatre oppositions, une a été retirée, les autres ont été maintenues.

La Canton a procédé à la levée des oppositions le 30 septembre 2025 ; aucun recours n'a été déposé.

CG : Lors du CC du 11 mars 2025, suite à la demande de Mme Viviane Jomini, la Municipalité a-t-elle constitué un stock de lampadaires ?

MUN : Oui. Nous avons trois luminaires en stock (mâts et projecteurs).

CG : Lors du CC du 11 mars 2025, suite à la demande de Mme Helen Chisholm, concernant l'étude géothermique, la Municipalité a-t-elle reçu les résultats de ces sondages ?

MUN : A l'heure actuelle non.

CG : La Municipalité a-t-elle prévu de demander les résultats ?

MUN : Oui, les résultats seront communiqués au Conseil Communal dès que nous les aurons reçus.

CG : Lors du CC du 6 mai 2025, la Municipalité mentionne avoir reçu une pétition portant sur la sécurité des enfants au centre du village. Quelle suite a été donnée à cette pétition ?

MUN : La Municipalité a demandé un rapport au Bureau de Prévention des Accidents. Celui-ci est arrivé fin janvier 2026. La Municipalité va l'étudier, évaluer les mesures éventuelles à mettre en œuvre et répondre aux pétitionnaires.

CG : Lors du CC du 6 mai 2025, en réponse à l'intervention de Mme Nathalie Mermoud concernant le préavis 44/2025, Mme Jacqueline Dieperink informe que la Municipalité pourra avancer dans ce projet par une étude et un planning. Quel est l'avancement de cette étude ?

MUN : Comme indiqué dans la réponse à la CoGest sur le préavis un projet de programme des locaux est en cours.

CG : Lors du CC du 17 juin 2025, Mme Naïcha Kähr informe qu'une étude est en cours dans le cadre de Lausanne Région pour mettre à disposition des citoyens des vélos en libre-service. Quel est l'avancement de ce projet ?

MUN : Un appel d'offres conforme à la législation sur les marchés publics a été lancé fin 2025 par la Ville de Lausanne au nom des Communes partenaires.

En novembre 2025, la Ville de Lausanne a procédé à l'adjudication du marché à l'entreprise LIME. Cette adjudication n'ayant pas fait l'objet d'un recours, elle est entrée en force.

La Ville de Lausanne finalise actuellement le contrat-cadre type, lequel sera repris par les Communes partenaires.

CG : Lors du CC du 17 juin 2025, suite à la demande de Mme Caroline Schoenholzer, concernant le revêtement de la cour d'école du Marais-du-Billet, la Municipalité a-t-elle évalué la situation ?

MUN : Il n'est pas prévu de modification du revêtement à l'heure actuelle. Cette place est également utilisée pour de grandes manifestations ce qui laisse peu de marge pour l'arborisation par exemple. Un projet pourrait être élaboré dans les 5 à 8 ans en lien avec le plan d'affectation du Marais-du-Billet.

CG : Lors du CC du 17 juin 2025, dans le cadre du rapport de la COGEST 2024, la Municipalité a-t-elle commencé à formaliser un plan de développement qui détaille les futurs projets tel recommandé par la COGEST ?

MUN : La Municipalité poursuit son travail de planification de nos besoins en infrastructures. Il se traduit à l'heure actuelle par le plan d'investissement qui accompagne le budget. La Municipalité a conscience que la forme est peu détaillée et se base essentiellement sur l'aspect financier. La formalisation proprement dite de cette planification devra s'inscrire dans un cadre en cours de définition par le canton.

À l'heure actuelle, nous ne savons pas si cette formalisation passera par :

- un plan directeur communal (à réviser),
- un plan directeur intercommunal (commun à plusieurs communes),
- ou une vision communale (nouveau concept).

D'autre part, nous mettons l'accent sur l'élaboration des plans d'affectation en cours (Grand Pré, Marais-Du-Billet) afin de clarifier la notion de temporalité.

CG : Sachant que la formalisation par le canton risque d'être longue, quelle est la contrainte qui empêche de formaliser la planification des besoins au niveau communal ?

MUN : À l'heure actuelle, il nous semble peu opportun d'engager les ressources nécessaires pour formaliser davantage la planification qui figure au plan d'investissement. Toutefois, cette question sera reprise en début de législature 2026-2031.

CG : **Lors du CC du 17 juin 2025, suite à la demande de Mme Evi Kassimidis, la Municipalité a-t-elle des réponses aux différentes questions concernant les nuisances sonores de la poste ?**

MUN : La Poste a mis en place, à partir du novembre 2024 des mesures pour limiter le bruit pour le voisinage, à savoir :

- L'heure de livraison du soir a été adaptée en l'anticipant à 20h45 à la place de 21h20.
- L'Interdiction formelle de livrer ou prendre en charge de la marchandise entre 22h00 et 6h00 du matin, afin de respecter l'article 69 du « Règlement général de Police » de la commune de Cheseaux.
- Un rappel aux transporteurs a été fait en date du 1er novembre 2024 afin qu'ils respectent scrupuleusement les heures de passage planifiées et limitent au maximum les nuisances sonores.
- Les chauffeurs doivent éteindre le moteur de leur véhicule lors des activités de manutention à l'office de distribution de Cheseaux, éteindre la radio pour limiter les nuisances sonores.
- Ne pas claquer la porte de l'office de distribution qui est assez lourde.
- Manipuler les contenants avec précaution pour limiter les nuisances.

Parallèlement, la Poste recherche des nouveaux locaux pour réorganiser les services de distribution des localités de Cheseaux et Le Mont.

Depuis nous n'avons pas eu de nouvelles du Canton qui gère cette affaire.

CG : **Lors du CC du 17 juin 2025, suite à l'intervention de M. Jean-Dominique Decotignie, la Municipalité a-t-elle davantage d'information concernant les plans de crises mis en place par le canton (pollutions, eau, inondations, avalanches ou autres) ?**

MUN : Le canton a mis en place un plan de gestion de crise standardisé avec des fiches de mesures (qui fait quoi comment) en fonction des risques. Les communes travaillent à

remplir ces fiches selon les risques identifiés sur leur territoire. D'autre part, l'application « Alertswiss » permet d'informer la population en cas de danger.

CG : Pourrions-nous obtenir une copie des fiches de mesures ou les consulter ?

Le personnel concerné est-il formé auxdits processus ?

MUN : Documents présentés lors de la séance du 22 avril 2026.

Le personnel n'est pas encore formé (excepté le plan canicule qui est opérationnel depuis plusieurs années).

CG : **Lors du CC du 7 octobre 2025, M. Thierry Auberson mentionne qu'il y a des infiltrations d'eau sur le toit de la déchetterie et que des travaux seront entrepris. Qu'en est-il ?**

MUN : L'installation provisoire de bâches a été réalisée mi-octobre. Nous prévoyons de proposer prochainement un préavis au CC pour la réfection complète de la toiture.

CG : **Lors du CC du 7 octobre 2025, suite à l'intervention de M. Basile Monnier sur les problèmes techniques des anneaux de la salle de gymnastique du Marais-du-Billet, une réflexion a-t-elle été menée ?**

MUN : Nous sommes conscients des deux problématiques qui ont été relevées concernant les anneaux de la salle de gym :

- Ceux-ci sont tenus par des sangles et non des cordes : l'entreprise chargée de la maintenance confirme que le mécanisme actuel ne permet pas de changer simplement les sangles par des cordes. Tout le mécanisme devrait être changé. Une étude de faisabilité et des coûts sera réalisée dans les deux ans.
- Les anneaux balançant sont prévus pour être utilisés par les écoles, donc dans des demi-salles. Dans cette configuration, l'amplitude de balancement nécessaire empêche effectivement d'ouvrir les gradins. La solution serait d'ajouter des anneaux dans l'autre sens, utilisables quand la paroi de séparation est ouverte. Nous ne savons pas si c'est réalisable. Ces travaux n'ont pas été planifiés pour le moment.

CG : Pouvez-vous justifier la durée de deux ans pour l'étude de faisabilité du remplacement du mécanisme actuel ?

MUN : Cela se justifie par la charge de travail actuelle du bureau technique particulièrement élevée.

CG : Avez-vous prévu d'étudier la faisabilité de la solution d'ajouter des anneaux dans l'autre sens ? Si oui, quand ?

MUN : Comme indiqué, ces travaux n'ont pas été planifiés pour le moment.

CG : **Lors du CC du 7 octobre 2025, suite à la réponse de Mme Martine Lob concernant les incivilités au centre du village, des patrouilles supplémentaires de la gendarmerie ont-elles été effectuées ?**

MUN : La gendarmerie a effectué plus de patrouilles, sans pouvoir en donner le nombre exact. Une action ciblée a aussi eu lieu pour des conducteurs de scooters qui ne respectaient pas la législation.

CG : **Lors du CC du 16 décembre 2025, suite à l'intervention de Mme Martine Furrer, une trousse de secours a-t-elle été mise à disposition à la déchetterie ?**

MUN : Oui, une trousse est à disposition à la déchetterie.

CG : **Lors du CC du 16 décembre 2025, suite à l'intervention de M. Laurent Deschamps, un entretien du skate parc est-il prévu ?**

MUN : Oui, l'entretien est prévu dès que la météo le permettra.

CG : **Lors du CC du 16 décembre 2025, suite à l'intervention de Mme Mélanie Treur, un contrôle de l'éclairage du chemin piétonnier qui monte derrière le collège de la Plantaz est-il prévu ?**

MUN : Il s'agit du chemin du pasteur avec six luminaires sur batteries solaires (dont cinq défectueux).

Deux solutions sont actuellement à l'étude :

1. Remplacement par des nouveaux luminaires sur batterie solaire. Même principe qu'existant, mais chez un nouveau fournisseur (les anciens modèles n'existant plus).
2. Raccorder des nouveaux luminaires connectés au réseau électrique de la commune (chiffrage en cours).

2.3 Autres sujets

CG : **Pourriez-vous nous communiquer la liste des associations, associations de communes et autres ententes intercommunales auxquelles notre commune participe ?**

MUN : Liste des organisations principales auxquelles les municipaux participent régulièrement :

- ARASPE (association régionale d'action sociale Prilly Echallens) - association de communes
- AJENOL (accueil de jour des enfants du nord ouest lausannois) - association de droit privé
- ASAC (association des structures d'accueil de la Chamberonne) - association de droit privé
- Association de l'accueil familial de jour - association de droit privé
- Entente scolaire de la Chamberonne - entente
- APROMAD (association pour la promotion de la santé et le maintien à domicile de la couronne lausannoise) - association de droit privé
- Lausanne Région - association de droit privé

- Groupement forestier de la Venoge (Gestion de la forêt par un garde forestier) - association de communes
- La Forestière (Société coopérative de propriétaires et exploitants forestiers) : Boipac (réduction des souches, écorçage, tronçonnage, cubage, triage et qualification des bois, et stockage.) - coopérative
- SDIS la Mère - entente
- SPSL Service de protection et de sauvetage / protection civile de Lausanne - Service de la ville de Lausanne
- SDNL Schéma directeur du nord-lausannois - Convention
- Valorsa SA - entreprise dont la commune est actionnaire
- UCV Union des Communes vaudoises - association de droit privé
- AVCD Association vaudoise des communes déléгатrices (police) - association de droit privé
- APVRL Passeport vacances (activités pour les enfants) - association de droit privé

Cette liste n'est pas exhaustive.

CG : Pourriez-vous nous communiquer la liste exhaustive des associations, associations de communes et autres ententes intercommunales pour lesquelles il y a un engagement financier significatif de notre commune ?

MUN : Identifiés en orange dans la liste. À partir de quel montant estimez-vous qu'il s'agit d'un engagement financier significatif ?

Remarques de la CG : La GC recommande vivement l'élaboration d'une liste complète de ses engagements envers les associations, associations de communes et autres ententes intercommunales et d'y indiquer l'engagement financier y afférent.

CG : **Pouvez-vous nous confirmer que le label Cyber-Safe est à jour et nous indiquer la date du dernier audit.**

MUN : Non, il n'a pas été renouvelé, car un audit informatique global est en cours et nous avons jugé que ce n'était pas le moment opportun pour le renouveler.

Date du dernier audit : en 2023 (audit d'obtention du label)

2.4 Questions relatives au rapport de gestion 2025 de la Municipalité

Pour réaliser sa mission, la CG a adressé un lot de questions à la Municipalité par courriel du 13 mai 2026. La Municipalité y a répondu par écrit le 26 mai 2026.

CG : **Chapitre II – 2.3**

Le nombre d'électeurs est de 2193, alors qu'il était de 2928 l'année précédente. Quelle est la justification de cette différence ?

MUN : Le nombre d'électeurs en 2025 est de **2923**, il y eu une erreur de calcul, le chiffre est donc erroné dans le rapport. Le rapport a été corrigé.

CG : Chapitre II – 2.6.3

Quel est le coût d'exploitation des modules A et B ? Jusqu'à quand prévoit-on de les utiliser ?

MUN : Le coût d'exploitation comprend l'électricité (éclairage et pompe à chaleur air/air), les produits d'entretien et 5 % du salaire d'une concierge. On estime ces coûts à environ Fr. 7'000.00 par année.

Les modules appartiennent à la commune. Ils resteront en place selon les besoins et l'avancement du plan d'affectation de la zone.

CG : Chapitre II – 4

Pour quelles actions respectives, les trois mérites communaux ont-ils été attribués ?

MUN : Andrea Sisto, pour ses résultats extraordinaires dans le cadre du Tir sportif, David Machado Teixeira comme meilleur apprenti cuisinier du canton de Vaud et Serge Ryter pour son engagement infailible au sein du FC Cheseaux.

CG : Chapitre III – 1.2

Quel est le délai légal pour délivrer un permis d'habiter ou d'utiliser ? Quel est le délai moyen généralement observé pour la commune de Cheseaux ?

MUN : Le permis d'habiter (ou permis d'utiliser) dans le canton de Vaud est soumis à un délai légal d'instruction de 15 jours à compter du dépôt officiel de la demande. Toutefois, en pratique, ce délai est rarement respecté pour plusieurs raisons. Tout d'abord, il faut que le propriétaire annonce la fin des travaux, ce qui est souvent oublié. Ensuite, il s'écoule parfois un laps de temps assez important entre cette annonce et la réception de tous les documents nécessaires (photos, plans, etc.) ou la planification de la visite de fin de travaux. Parfois, les aménagements extérieurs ne sont pas terminés lors de la visite et il faut attendre qu'ils soient terminés pour délivrer le permis.

Comme déjà évoqué les années précédentes, nous avons un retard important sur la délivrance des permis d'habiter. Grâce à l'engagement de forces supplémentaires au Bureau Technique, nous sommes en train de rattraper ce retard. Durant la dernière année, le délai moyen pour l'obtention du permis d'habiter après annonce de la fin des travaux et réception de tous les documents nécessaires est environ de deux semaines pour notre Commune.

Remarques de la CG : La CG s'interroge sur la date de délivrance du permis d'habiter ou d'utiliser de la pharmacie Amavita et des deux immeubles Equitim.

CG : Chapitre III – 2.1

La Municipalité est-elle à l'origine de la demande de réaménagement des giratoires Mon-Repos, Bel-Air et route de Genève ?

MUN : À l'origine, la Municipalité de l'époque s'est approchée du Canton pour trouver des solutions afin de diminuer le trafic de transit dans le centre de notre village. Il en est ressorti que l'augmentation de la capacité du contournement répondait à cette problématique. La suite des études a été pilotée par le Canton (propriétaire de la route) pour arriver à la solution du réaménagement des giratoires de Mon-Repos et de Bel-Air, ainsi que leurs approches.

CG : Chapitre III – 2.4

Il y a une erreur dans la date du 19 mai 2026.

MUN : Corrigé, c'est bien 2025.

CG : Chapitre III – 2.5 et Page 38 : III – 4.2

Un doublon est-il nécessaire ?

MUN : C'est en effet une erreur, nous allons l'enlever de la page 29.

CG : Chapitre III – 2.6

**Quel est le délai pour obtenir de plus amples informations sur ce projet ?
Quelles infrastructures sont prévues sur cette parcelle (PA Marais du Billet) ?**

MUN : Nous sommes en phase de finalisation du plan d'affectation. La prochaine étape sera le dépôt à l'examen préliminaire valant examen préalable au Canton. Une fois le retour du Canton, nous procéderons aux ajustements nécessaires, puis à des présentations de ce Plan d'Affectation aux riverains et au Conseil Communal avant la mise à l'enquête publique.

Cette parcelle est vouée à des infrastructures d'utilité publique en lien avec les écoles et l'enfance principalement étant donné sa situation centrale : classes supplémentaires, UAPE, réfectoire scolaire, infrastructures sportives et locaux pour les activités extra-scolaires (musique, théâtre, etc.). Une extension de la maison de commune est également envisagée sur ce PA.

CG : Chapitre III – 2.7

**Quel est le délai pour obtenir de plus amples informations sur ce projet ?
Quelles infrastructures sont prévues sur cette parcelle (PA Grand Pré Sud, secteur A) ?**

MUN : Nous attendons les dernières études sur la partie de la mobilité de ce Plan d'affectation pour faire un premier retour au Conseil Communal. D'autres études doivent encore être menées pour avancer dans ce Plan d'affectation.

Cette parcelle est vouée à des infrastructures d'utilité publique telles qu'une garderie, des bureaux, une grande salle, des logements d'utilité publique (LUP), un hub pour les transports publics et un parking sous-terrain. Des appartements protégés et un centre d'accueil en synergie avec la Fondation Primerocroche sont également à l'étude. Des espaces pour des commerces et des cabinets médicaux groupés sont envisagés. L'idée est d'avoir une mixité sur ce plan entre de l'utilité publique, des emplois et des logements.

Remarques de la CG : Compte tenu de la problématique du foncier de la commune, la CG s'interroge sur le choix d'une allocation mixte publique et privée.

CG : Chapitre III – 2.9

Quel était le budget prévu pour la réalisation de la place de Street Workout ?

MUN : BU24 : Fr. 20'000.- au 441.3145 + Fr. 20'000 au 171.3145. Comme les travaux n'ont pas été réalisés en 2024, les montants ont été reportés au BU25.

CG : Chapitre III – 4.12

Le 4 septembre de quelle année ?

MUN : 2025

CG : Chapitre III – 4.13

Le 29 septembre de quelle année ?

MUN : 2025

CG : Chapitre III – 4.14

Le 10 novembre de quelle année ?

MUN : 2025

CG : Chapitre III – 5.1

Quelle est la politique de la mise en place des contrats de maintenance ?

MUN : Le responsable des bâtiments a comme mission d'établir et de suivre un plan d'entretien des bâtiments. Il a constaté des défaillances dans le fonctionnement des anciennes installations techniques, dues à un manque d'entretien. Les contrats de maintenance proposés permettent une meilleure surveillance des installations (certains, tels que les ascenseurs ou les installations incendie sont obligatoires), le but de la Municipalité est de prévenir plutôt que guérir, afin de ne plus se retrouver dans des situations difficiles.

CG : Chapitre III – 5.1

La chaise pour la direction du PPLS donne-t-elle entière satisfaction ? Le budget a-t-il été respecté ?

MUN : Oui, nous avons reçu les remerciements de la psychomotricienne. Jusqu'à maintenant, il n'y avait pas de budget pour le mobilier des PPLS, car il n'y avait pas eu de demande. Or ce matériel commence à user. Dorénavant un budget « courant » sera prévu.

CG : Chapitre IV – 1.2.1

Quel est la justification de l'augmentation du visionnement des images de vidéosurveillance ?

MUN : Une augmentation des demandes de la gendarmerie suite à des infractions et des incivilités.

CG : Chapitre IV – 1.2.1

Quel est la justification de l'augmentation considérable des ordonnances pénales suite aux dénonciations privées ?

MUN : Cette augmentation est due à plusieurs propriétaires de places de parc privées qui ont dénoncé des conducteurs de véhicules parkés sur leurs emplacements. Certaines dénonciations ont été envoyées suite à un chantier qui est maintenant terminé.

CG : Chapitre IV – 2.3

L'effectif de la PCi est-il suffisant pour répondre aux besoins ?

MUN : Oui, car une convention de collaboration « A-Venir » avec l'ORPC Ouest lausannois a été signée le 8 avril 2025. Cette convention vise à renforcer les synergies entre les deux organisations, notamment afin de répondre efficacement aux défis communs liés aux ressources humaines (professionnels et de milice). À travers cette collaboration, les parties s'engagent à partager leurs compétences, leurs infrastructures et leurs moyens opérationnels, tout en respectant leurs structures institutionnelles respectives. La gestion des effectifs ne relève toutefois pas de la compétence communale.

CG : Chapitre V – 2

Quels travaux ont été réalisés sur la place de jeux de la Plantaz en 2025 ?

MUN : Toute la partie biffée ci-dessous concerne 2024, il s'agit d'un mauvais « copié-collé » qui sera supprimé du rapport :

~~**Aménagement de la nouvelle place de jeux de la Plantaz**~~

- ~~• Divers travaux pour la nouvelle zone Derrière la Ville~~
- ~~• Modification et aménagement du jardin du collège du Marais du Billet~~
- ~~• Réfection de chemins enrobés~~
- ~~• Déplacement d'un coffret d'éclairage public de Romande Energie~~
- ~~• Préparation de la déchetterie du Carroz à un système de badge~~
- ~~• Diverses manifestations, dont Festi'Vernand~~

CG : Chapitre V – 2

Qu'est-ce qui a été fait concernant Festi'Vernand en 2025 ?

MUN : Comme indiqué ci-dessus, il s'agit d'un mauvais « copié-collé ». Festi'Vernand est organisé par la Fondation de Vernand tous les deux ans. Il n'y a pas eu d'édition en 2025. Le COPIL de l'édition 2026 s'est réuni 5 fois en 2025. Des membres du service de voirie ont participé à certaines séances.

CG : Chapitre V – 4.5

Le plan ne correspond pas avec l'intervention au lieu-dit « Sur le Bré » mentionné en page 68 ?

MUN : Le plan est juste, il s'agit du lieu-dit « Plamont ». Il faut donc lire : Une intervention notamment au lieu-dit « Plamont » a consisté en des mises en lumière du sol, ainsi que du rajeunissement par petits groupes, avec de nouvelles essences, principalement

feuillues : tilleul à grandes feuilles, érable sycomore ou plane, orme champêtre, chêne sessile et merisier. Ce sera corrigé dans le rapport.

CG : Chapitre VI – 1.1

Année après année, la CG constate que le problème des demandes d'accueil non satisfaites n'est toujours pas résolu. Quelles mesures la Municipalité va prendre afin d'y remédier rapidement ?

MUN : La Municipalité élabore, depuis 2023, 2 plans d'affectations (Grand-Pré et Marais du Billet) dans lesquels des structures pré et parascolaires sont prévues.

L'un des projets annoncés par les autres communes du réseau permettra d'augmenter sa capacité d'accueil de 24 places en préscolaire dès 2027 (notamment en ouvrant 10 places bébés) et d'augmenter la capacité d'accueil du parascolaire de Romanel dès la rentrée d'août 2026. D'autre part, Bournens est aussi en train d'élaborer un plan d'affectation dans lequel il est prévu d'intégrer une garderie de 44 places.

Ces 44 places et le projet de Cheseaux permettraient de répondre aux exigences de la FAJE en matière de développement de l'offre pour les cinq prochaines années.

CG : Glossaire des abréviations

Le glossaire des abréviations n'est pas à jour.

MUN : Ce sera fait.

3 Suites données aux vœux du rapport de la CG 2024

Article 75, chiffre 3)

« Vérifier la suite donnée par la Municipalité aux vœux et observations contenus dans le rapport de la précédente commission »

La CG rappelle à ce titre que son mandat consiste notamment à s'assurer de l'exécution des décisions prises lors des exercices précédents (Article 75, chiffre 2).

3.1 Planification stratégique

Dans son rapport de 2024, la CG relevait déjà les importantes contraintes auxquelles la commune est confrontée en matière de disponibilité foncière, de saturation des infrastructures et de complexité des procédures liées à l'aménagement du territoire. Elle encourageait notamment la Municipalité à renforcer la coordination entre les entités concernées et à initier une planification globale des projets afin d'anticiper les besoins futurs de la Commune.

La CG constate toutefois qu'à ce jour, et malgré nos demandes, aucune planification consolidée ne lui a été présentée permettant d'obtenir une vision claire des priorités communales, de l'état d'avancement des projets ou de leur horizon de réalisation.

La CG relève que les informations actuellement transmises ne permettent pas toujours d'obtenir une vision suffisamment claire, structurée et consolidée de l'état réel d'avancement des projets communaux, de leur niveau de priorité ou des échéances envisagées.

La CG note que le plan d'investissement est certes un indicateur des intentions de la Municipalité or, elle relève également que de nombreux projets sont reportés d'année en année, traduisant de fait une absence de planification effective.

La CG comprend le questionnement de la Municipalité quant à la forme de cette planification (plan directeur communal, plan directeur intercommunal ou vision communale). Elle encourage vivement la Municipalité à élaborer un plan spécifique pour notre commune, représentatif des dix prochaines années, en tenant compte de la faisabilité des projets et des ressources disponibles.

Concernant ce dernier point, la CG relève, au travers des réponses de la Municipalité, le manque actuel de ressources et s'inquiètent de la capacité effective de notre commune à conduire les différents projets listés dans le plan d'investissement.

La CG est consciente des contraintes administratives, réglementaires et cantonales pouvant influencer les délais de réalisation, elle estime néanmoins nécessaire de formaliser un plan de développement des projets communaux afin de permettre au Conseil communal de disposer d'une vision claire et structurée lors des prises de décision et du vote des budgets et des crédits.

La CG se réjouit que la Municipalité ait prévu l'élaboration d'un plan pour le début de la nouvelle législature, conformément aux intentions évoquées.

La CG relève que son rôle de suivi prend tout son sens lorsqu'il peut s'appuyer sur des informations structurées, permettant un dialogue constructif et une appréciation globale de l'avancement des projets, plutôt qu'une réitération annuelle de demandes similaires sans visibilité consolidée des évolutions.

3.2 Activités villageoises

La CG note avec intérêt que dans son rapport de gestion, la Municipalité fournit davantage d'informations sur les activités villageoises.

Et pour donner suite à sa remarque formulée en 2024, la CG invite la Municipalité à inclure dans cette section un résumé des activités réalisées par chaque société locale bénéficiant de son soutien financier.

4 Évaluation de la gestion de la sécurité publique

Article 75, chiffre 4)

« Inspecter les domaines publics et privés de la Commune ainsi que les services communaux »

4.1 Introduction

Dans le cadre de son rapport 2025, la CG a souhaité évaluer la gestion de la sécurité publique au sein de la commune. L'objectif de cette démarche est d'identifier les mesures et les actions menées par les autorités communales pour anticiper et agir face à certaines situations de crise. Une séance d'échange avec la Municipalité a permis de recueillir les éléments ci-après.

4.2 Sécurité de l'information et cybersécurité

A - Situation du label Cyber-Safe

Auparavant, la sécurité informatique de la commune était assurée en interne par un collaborateur.

À la suite des cyberattaques ayant touché certaines communes vaudoises (Rolle, Montreux, etc.), la Municipalité a renforcé son approche en matière de sécurité de l'information par la mise en place de formations et d'actions de sensibilisation du personnel.

De plus, la commune a entrepris une démarche de certification Cyber-Safe comprenant un état des lieux ainsi qu'un premier audit. Celui-ci a permis l'obtention du label en septembre 2023 pour une durée d'une année, tout en mettant en évidence plusieurs failles nécessitant notamment le remplacement de certains équipements informatiques.

Le label n'a toutefois pas été renouvelé à son échéance en septembre 2024, en raison de la réorganisation des services communaux et de l'infrastructure informatique.

Un nouvel audit complet de l'infrastructure (matériel, logiciels et réseaux) doit être réalisé. Une société externe a été mandatée à cet effet afin d'établir un état de situation actualisé et de formuler des recommandations, y compris sur les éventuelles mesures à mettre en œuvre.

B - Gestion des données et infrastructure

La commune gère le stockage des données selon leur niveau de sensibilité et les risques associés (vulnérabilité, fuite de données, accès non autorisé, etc.). Une grille de classification a ainsi été établie, mettant notamment en évidence le caractère sensible des données traitées via l'ERP communal « Urbanus ». Les données communales sont réparties de la manière suivante :

- Les données publiques (par exemple les plans) sont stockées sur un serveur interne situé à la Maison de Commune.
- Les données sensibles, notamment celles gérées via l'ERP communal « Urbanus », sont hébergées auprès d'un prestataire externe localisé en Suisse.

- Certains logiciels spécialisés et volumineux, tels que les outils de DAO, ne sont pas hébergés au sein de la commune.

Certaines données, en particulier celles contenant des informations personnelles, sont soumises à des exigences cantonales spécifiques en matière de sécurité, avec des normes d'accès et de modification strictes.

En ce qui concerne les équipements informatiques, des mesures correctives ont été mises en place, notamment la suppression de l'utilisation d'ordinateurs personnels au profit d'une mise à disposition exclusive de matériel informatique communal.

C - Gouvernance et responsabilités

La gestion de la sécurité informatique est assurée par un prestataire externe, responsable en cas d'incident majeur. Afin de centraliser et de mieux gérer les demandes liées à l'informatique, les interventions du prestataire sont pilotées par deux référents communaux disposant d'accès privilégiés leur permettant d'ouvrir des tickets et de faire le suivi des demandes.

D - Formation et sensibilisation du personnel

L'ensemble du personnel communal est formé à la cybersécurité, aux risques de phishing et aux bonnes pratiques en cas d'incident. Une charte informatique engageant la responsabilité des utilisateurs est annexée au contrat de travail. Les nouveaux collaborateurs sont également intégrés dans ce dispositif.

4.3 Contrôle des infrastructures communales

A - Voirie et chaussées

La voirie communale assure un contrôle mensuel des infrastructures ainsi qu'une surveillance continue lors des activités courantes (déneigement, entretien). Les contrôles portent notamment sur l'état des routes et des chemins, les fissures et dégradations et la végétation privée empiétant sur le domaine public. Les interventions sont documentées et intégrées dans les plannings de travail.

B - Places de jeux

Les structures des places de jeux font l'objet d'un contrôle visuel mensuel réalisé par le service de la voirie. De plus, la place de jeu de la Plantaz est au bénéfice d'un contrat de maintenance annuel.

C - Installations sportives

Les contrôles sont assurés par les concierges qui signalent les anomalies. Les sociétés locales utilisatrices peuvent également informer la commune d'une dégradation ou d'un problème.

Les équipements, par exemple le matériel de gymnastique, font l'objet de contrat de maintenance annuel avec des réparations ou remplacement d'équipement si besoin.

D - Bâtiments publics

Des contrôles au niveau de la sécurité incendie, des sorties de secours et des installations techniques des bâtiments publics sont effectués par le bureau technique. L'ECA intervient pour les contrôles uniquement sur demande ou lors de l'octroi de permis d'exploitation. Cependant, il n'est pas établi qu'un contrôle systématique et uniforme soit appliqué à l'ensemble des bâtiments.

E - Plan de contingence

Il existe certains plans de crise thématiques (ex. COVID, pénurie d'électricité), cependant il n'existe pas de plan formalisé en cas d'indisponibilité prolongée d'un bâtiment communal (incendie, inondation). Toutefois, des solutions ad hoc sont envisagées, telle que la mise à disposition de salles existantes (salle de la commune, portakabins).

De plus, certains services communaux peuvent fonctionner à distance (accès à Urbanus), ce qui n'est pas le cas des services nécessitant un guichet, qui eux, restent dépendants d'un site physique. Il s'avère que jusqu'à présent la commune arrive à gérer au cas par cas les situations de crise.

Par contre, il est relevé que la commune ne dispose pas de local d'archives sécurisé contre le feu.

4.4 Manifestations publiques

A - Procédure d'autorisation

Toutes les manifestations doivent en principe passer par la procédure POCAMA, qui permet d'annoncer l'événement et d'obtenir une autorisation formelle. Cependant, cette procédure ne garantit pas le bon déroulement de la manifestation.

B - Contrôles

De manière générale, il n'existe pas de contrôle systématique des manifestations. La responsabilité incombe principalement à l'organisateur. En cas de problème, la gendarmerie peut intervenir.

Pour les grandes manifestations, certaines mesures sont mises en place :

- présence d'ASP, concierges et services de sécurité
- contrôle des accès et issues par les pompiers
- exigences renforcées (ex. Festi'Vernand, Challenge 2026).

C - Évolution des exigences

Suite à certains événements (ex. drame de Crans-Montana), les mesures ont été renforcées :

- contrôles techniques plus stricts
- attention accrue aux matériaux et structures
- implication renforcée des services cantonaux.

D - Autorité d'intervention

La Municipalité est compétente pour autoriser ou interdire une manifestation et de décider de mesures telles que la fermeture de routes. La gendarmerie peut intervenir en cas de non-respect des conditions.

4.5 Lieux accueillant du public

A - Restaurants

Une fois par an, les ASP effectuent des contrôles, à savoir :

- vérification des capacités d'accueil
- contrôle des issues de secours
- présence d'extincteurs
- conformité des affichages.

Les rapports de ces contrôles sont documentés.

B - Autres établissements

Les magasins ne font pas l'objet de contrôles spécifiques par la commune. Les aspects sanitaires relèvent des autorités cantonales. L'ECA peut intervenir sur demande pour des contrôles liés à la sécurité incendie.

C - Transmission des informations

La commune est informée des défauts constatés par les différents organismes de contrôle.

4.6 Ordre public

Les agents de sécurité publique (ASP) de la commune disposent de compétences limitées. Ils veillent au respect des règlements communaux et ils peuvent dénoncer les infractions à la gendarmerie. Les interventions liées à l'ordre public sont du ressort de la police cantonale.

La commune s'appuie également sur la collaboration intercommunale à travers l'AVCD (Association Vaudoise des Communes Déléгатrices) afin d'échanger des informations et des bonnes pratiques en matière de prévention des incivilités et de sécurité publique.

4.7 Synthèse et recommandations de la CG

La commune est attentive à la sécurité publique et dispose d'une organisation globalement fonctionnelle et d'une bonne réactivité opérationnelle.

Le tableau ci-dessous synthétise les risques clés évalués par la CG, les mesures identifiées et les points d'attention.

Thèmes	Risque	Mesures existantes	Points d'attention
Sécurité de l'information et cybersécurité	Cyberattaque / fuite de données	<ul style="list-style-type: none"> Externalisation de la gestion informatique Sensibilisation et formation du personnel Charte informatique Gestion des accès centralisés 	<ul style="list-style-type: none"> Absence de monitoring actif Audit en cours, mais pas encore implémenté Absence de certification
	Perte / indisponibilité des données	<ul style="list-style-type: none"> Hébergement externe pour certaines données Accès distant (Urbanus) 	<ul style="list-style-type: none"> Dépendance forte au prestataire Archives non sécurisées contre le feu et les inondations
Infrastructures communales	Indisponibilité des bâtiments communaux	<ul style="list-style-type: none"> Solutions ad hoc (relocalisation possible) Accès à distance pour certains services 	<ul style="list-style-type: none"> Pas de plan de continuité formalisé
	Dégradation des infrastructures (routes, équipements)	<ul style="list-style-type: none"> Contrôles mensuels du service de la voirie Surveillance continue Documentation des contrôles 	
	Accidents dans les infrastructures publiques (jeux, sport, bâtiments)	<ul style="list-style-type: none"> Maintenance annuelle (jeux, équipements) Contrôles mensuels du service de la voirie Surveillance par les concierges 	
	Manifestations publiques mal sécurisées	<ul style="list-style-type: none"> Procédure POCAMA Responsabilité des organisateurs Interventions possibles (gendarmerie, ASP) Renforcement pour les grandes manifestations 	<ul style="list-style-type: none"> Peu de contrôles effectifs par les services communaux Pas de suivi systématique Le bon déroulement dépend des organisateurs
Lieux accueillant du public	Non-conformité des lieux accueillant du public	<ul style="list-style-type: none"> Contrôles annuels ASP (restaurants) Interventions ECA possibles 	<ul style="list-style-type: none"> Ambiguïtés au niveau des responsabilités (canton/ commune)
Ordre public	Troubles à l'ordre public, incivilité	<ul style="list-style-type: none"> ASP (prévention, dénonciation) Vidéosurveillance Collaboration avec la gendarmerie Collaboration intercommunale (AVCD) 	<ul style="list-style-type: none"> Responsabilités limitées des ASP Moyens de réaction limités

5 Examen des registres et rapports

Article 75, chiffre 5)

« Examiner les registres, les rapports, procès-verbaux, archives de l'administration communale et des diverses commissions nommées par la Municipalité, (sous réserve des dispositions des lois cantonales et fédérales). »

5.1 Rapport sur la vidéosurveillance

Le 29 avril 2026, la CG a rencontré le Syndic M. Etienne Fleury (notre ASP M. Antoine Simond étant absent) et a pris connaissance du rapport 2025 concernant la vidéosurveillance dans notre commune.

29 caméras sont installées sur notre commune. Les deux dernières caméras ont été mises en service à la déchèterie début 2025. Cette installation est au bénéfice d'une autorisation de la Préfecture du district de Lausanne qui a été délivrée le 12 décembre 2024.

L'accès aux images se fait toujours à deux avec l'ASP et le/la municipal(e) en charge de la police. Il ressort de ce rapport que les images de vidéosurveillance enregistrées ont été consultées à 26 reprises en 2025. Ci-dessous un comparatif du nombre de visionnages depuis 2017 :

Année	Nombre de visionnages
2025	26
2024	12
2023	16
2022	15
2021	18
2020	21
2019	30
2018	29
2017	31

Les visionnages ont permis d'identifier les auteurs dans la plupart des cas d'infractions.

Ils sont répartis comme suit :

- 4 fois à la déchèterie
- 6 fois dans la zone du Marais-du-Billet - éco point
- 9 fois à Derrière-la-Ville - Plantaz - gare
- 3 fois à la gare
- 2 fois à la maison de commune
- 2 fois à la buvette du FC Cheseaux

À noter qu'au moins une fois par semaine une visualisation de tous les sites depuis le PC est effectuée afin de contrôler si toutes les caméras sont opérationnelles. L'ordinateur utilisé est uniquement dédié à cette tâche. L'entreprise OLSY est intervenue à plusieurs reprises pour des dépannages suite à des problèmes techniques (absence d'image, pas de liaison). Il a également été procédé au nettoyage des divers dômes des caméras de vidéosurveillance.

6 Personnel communal

Article 75, chiffre 6)

« Prendre connaissance de l'effectif du personnel communal, du tableau des traitements et des cahiers des charges »

Le 29 avril 2026, la CG a pris connaissance de l'effectif du personnel communal, du tableau des traitements, ainsi que des cahiers des charges. L'effectif du personnel au 31 décembre 2025 est de 34 collaborateurs pour 31,4 ETP (équivalent temps plein). La CG n'a pas de remarque sur le tableau des traitements et les cahiers des charges.

À noter que le nombre de collaborateurs est en augmentation (29 personnes en 2024). Cela a nécessité un petit temps d'adaptation, qui s'est globalement bien passé.

7 Entretiens d'évaluation du personnel

Article 75, chiffre 7)

« Vérifier que les entretiens d'évaluation du personnel communal ont été effectués conformément au Statut du personnel »

Chaque semaine, la Municipalité rencontre les chefs de service afin d'avoir un retour régulier du terrain sur la gestion des affaires courantes. De plus, elle réalise un bilan annuel au travers des entretiens d'évaluation, conformément au Statut du personnel.

Ces entretiens sont effectués à la fin de chaque année civile. Ils seront déplacés dès 2026 au printemps (cette période était supposément plus calme dans l'année).

Outre l'évaluation à proprement dit de l'employeur, il y a une grande partie destinée au collaborateur (climat de travail, charge de travail, qualité de la collaboration avec les collègues, le secrétaire municipal ou la Municipalité, etc). Ce qui donne des discussions plus qualitatives et une meilleure connaissance des employeurs.

Le 29 avril 2026, M. le Syndic a confirmé à la CG que les 27 entretiens d'évaluation du personnel communal ont bien été effectués au cours de l'année 2025.

8 Conclusion

La Commission de Gestion tient à remercier la Municipalité et les collaborateurs de l'administration communale pour leur disponibilité et leur collaboration. Elle apprécierait que les futures réponses permettent une évaluation encore plus directe des sujets abordés.

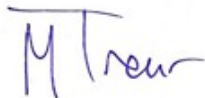
Le présent rapport s'est limité aux domaines pour lesquels la Commission de Gestion a exercé son contrôle.

La Commission de Gestion vous propose, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs :

- de donner décharge avec remerciements à la Municipalité pour la gestion 2025
- de donner décharge de son mandat à la Commission de Gestion

Cheseaux-sur-Lausanne, le 1^{er} juin 2026

La Commission de Gestion :



Mélanie Treur
Présidente



Christophe Briguet
Rapporteur



Nathalie Mermoud
Membre



Simon Kassimidis
Membre



Kim Rochat
Membre